

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 8 / N° 21 / 17 janvier 2023



Le déploiement du dossier patient électronique (DPÉ) : ça débute au Kamouraska la semaine prochaine!

Faisant partie des projets numériques de notre organisation, le déploiement du dossier patient électronique (DPÉ) du CISSS se fera en 2023 dans toutes les installations (CH, CLSC, CHSLD) de notre région. Débutant au Kamouraska le 24 janvier, le déploiement se fera ensuite par alternance (par MRC), entre janvier et décembre 2023.

À terme, le DPÉ contiendra les données cliniques de l'utilisateur provenant des systèmes de numérisation, de gestion de formulaires, de dictée/transcription et des données en provenance des laboratoires et de l'imagerie médicale.

Ce grand projet est coordonné parallèlement avec la

numérisation des dossiers cliniques des usagers (courants) dont l'objectif principal est de conserver les archives dans un environnement numérique sécurisé et centralisé afin de pouvoir y accéder plus rapidement.

Rappelons que l'utilisation de GDCv2 est obligatoire dans la chaîne de numérisation. Les intervenants cliniques devront l'utiliser quotidiennement. Des formations et des capsules d'informations sont disponibles dans la section Aide du logiciel GDCv2.

À noter que les missions spécialisées conserveront leurs systèmes d'information (Sipad DI-TSA/DP, PIJ, SIC-SRD Estran).



Des travaux d'arrimage d'index patient et de déploiement de chaînes de numérisation seront à venir ultérieurement pour inclure des documents au DPÉ pour ces missions (exception : centre jeunesse).

Les formations aux utilisateurs du Kamouraska sont disponibles sur l'ENA à l'adresse suivante : fcp.rtss.qc.ca, en mode autodidacte.

Lancement de la vidéo organisationnelle en attraction de talents

Chez nous, on se démarque en grand!

À l'aube de cette nouvelle année, l'équipe de l'attraction et celle des communications de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques sont fières de vous présenter la [vidéo organisationnelle en attraction de talents, Chez nous, on se démarque en grand!](#), qui illustre l'ampleur de notre organisation et de notre territoire et qui s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre.

Nous vous invitons à faire rayonner notre organisation en partageant collectivement cette vidéo dans vos réseaux sociaux respectifs, car il n'y a pas de meilleur ambassadeur que chacun d'entre nous!

C'est grâce à vous, ces personnes dévouées et soucieuses du bien-être de notre communauté, que chez nous, on se démarquera en grand!

Pour voir la vidéo

La vidéo est disponible sur le compte YouTube du CISSS du Bas-Saint-Laurent, au youtu.be/BFL0Wro7FMg

Cliquez sur **Continuer** si une fenêtre de contenu bloqué apparaît.

Vaccination contre la COVID-19 pour les travailleurs de la santé, médecins, stagiaires et bénévoles

Nous sommes heureux de vous informer que nos équipes de vaccination se déplaceront dans les hôpitaux de notre territoire, mensuellement durant les prochains mois, afin d'offrir au personnel ainsi qu'aux médecins, stagiaires et bénévoles la vaccination contre la COVID-19.

Admissibilité à la vaccination

Vous êtes admissible à recevoir une nouvelle dose de vaccin contre la COVID-19 si vous :

- N'avez reçu aucune dose après le 15 août 2022;
- Avez reçu un vaccin monovalent après le 15 août et que vous n'avez pas fait la COVID-19 depuis le début de la pandémie à l'exception des immunosupprimés qui peuvent

le recevoir, peu importe les antécédents de maladie;

- Avez une vaccination de base incomplète.

Note : Il est recommandé de respecter un intervalle de trois mois après avoir eu la COVID-19 avant de recevoir une nouvelle dose de vaccin et un intervalle de six mois depuis la dernière dose.

Vaccination avec rendez-vous

Consulter l'intranet (sous [COVID-19 > Vaccination](#)) pour connaître les horaires de vaccination dans chaque centre hospitalier et prendre rendez-vous ou utilisez un de ces liens :

- [Kamouraska](#)
- [Rivière-du-Loup](#)

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Personnel et médecins



- [Témiscouata](#)
- [Les Basques](#)
- [Rimouski-Neigette](#)
- [La Mitis](#)
- [La Matanie](#)
- [La Matapédia](#)

Le sans rendez-vous est également possible en fonction de l'achalandage. Il sera important d'apporter votre carte d'assurance-maladie et votre carte d'hôpital.

Attention où vous mettez les pieds!

En période hivernale, les risques de chute dans les stationnements et les voies d'accès de nos installations sont augmentés considérablement.

Comment les éviter en résumé?

- Portez des chaussures adaptées
- Séchez adéquatement vos bottes
- Appliquez de l'abrasif
- Évaluez la chaussée
- Équilibrez les charges
- Prenez votre temps

Comment les signaler?

Si vous remarquez une problématique récurrente en lien avec le déneigement/déglaçage du stationnement, avisez la Direction des services

techniques en utilisant l'adresse courriel suivante : dst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca. Si un agent de sécurité est présent dans votre installation, vous pouvez également communiquer avec lui.

De plus, nous vous rappelons l'importance de rapporter les événements accidentels ou une situation dangereuse en remplissant le formulaire [Déclaration d'un évènement accidentel ou d'une situation dangereuse \(mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca/node/7586\)](#).



Aidez-nous à contribuer à ce que le CISSS du Bas-Saint-Laurent soit un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous!

L'équipe de prévention du CISSS du Bas-Saint-Laurent



Téléphonie IP La Mitis

Nous sommes heureux d'annoncer la mise en service de la téléphonie IP dans les installations de La Mitis, sauf pour les bureaux et services de la mission CRDI qui seront migrés ultérieurement.

Le numéro de téléphone central des installations de La Mitis demeurera le 418 775-7261. De nouveaux numéros de postes ont été créés pour tous les services et tous les bureaux de La Mitis (sauf mission CRDI).

Nous vous invitons aussi à consulter [le bottin du CISSS, qui se trouve dans l'intranet](#), pour connaître toutes les coordonnées de vos collègues.

Et nous sollicitons activement les intervenants à faire la mise à jour de leur fiche professionnelle [dans le Bottin du CISSS en accédant à Octopus, section Mon profil](#). Le lien vers Octopus se trouve dans l'intranet, dans les applications administratives.

Gestion documentaire – Une page intranet maintenant accessible pour vous

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une page sur la gestion documentaire est maintenant disponible dans l'intranet.

Cette page est accessible dans l'intranet, [section Boîte à outils > Gestion documentaire](#). Elle a été créée pour vous transmettre toutes les informations pertinentes en lien avec la gestion documentaire. Considérant que la plupart des employés créent et reçoivent des documents dans le cadre de

leurs fonctions et des activités de l'organisation, il est important d'en faire une saine gestion tout au long du cycle de vie documentaire, c'est-à-dire de sa création, en passant par sa conservation, l'entreposage et le droit d'accès de consultation et de diffusion. Chacun a donc une responsabilité à cet égard. C'est pourquoi cette page intranet vous fournira les outils nécessaires pour effectuer une gestion documentaire conforme aux bonnes pratiques.

Nous vous invitons grandement à consulter cette section de l'intranet : mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca/la-boite-outils/gestion-documentaire

Nous espérons que ces outils vous seront utiles pour vous permettre d'assurer une saine gestion documentaire.

Pour du soutien ou pour de plus amples informations, écrivez-nous à l'adresse : gestion.documentaire.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Diffusion de la Politique sur le signalement auprès des ordres professionnels

Élaborée par la Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche en étroite collaboration avec la Direction des soins infirmiers et la Direction de la protection de la jeunesse et du programme jeunesse, la *Politique sur le signalement auprès des ordres professionnels* vient encadrer les objectifs suivants :

- Préciser les critères de signalement auprès des ordres professionnels;

- Guider les démarches relatives au signalement;
- Préciser les rôles, les responsabilités et les limites des différents acteurs concernés par le processus de signalement aux ordres professionnels;
- Assurer la qualité des pratiques professionnelles et la sécurité de l'utilisateur dans la prestation des soins et des services.

Cette politique s'adresse à tous les membres du Conseil des infirmières et des infirmiers et du Conseil multidisciplinaire appartenant à un ordre professionnel. [Le document est disponible dans l'intranet, section Documents d'encadrement > Centre d'information > DSMER.](#)

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Caroline Vill, chef de service de l'encadrement aux pratiques professionnelles.



Formation obligatoire sur la cybersécurité

Nous vous invitons à suivre les deux capsules de formation obligatoire sur la cybersécurité!

Les capsules sont présentées sur l'ENA. Elles sont intéressantes et animées de façon interactive avec les participants! [Pour y accéder, rendez-vous au professionnels.cisssbsl.com, section Formations et conférences.](#)

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



Santé et sécurité au travail | Dépistage

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h)
gpit.infirmieres.sst.drhcj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

